

N° 2024-04-04/13

**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 04 AVRIL 2024**

Objet : DECLASSEMENT D'UNE PARCELLE VENDUE PAR LA COMMUNE EN 2014

Rapporteur : Monsieur Bernard MILLION-ROUSSEAU

DATE DE LA CONVOCATION 22-03-2024	L'an deux mille vingt-quatre, Le 4 avril à vingt heures, Le Conseil Municipal, Légalement convoqué, s'est réuni dans la Salle des Mariages, au château de Buc, sous la présidence de Monsieur Stéphane GRASSET, Maire
DATE D’AFFICHAGE 22-03-2024	Présents : M. Stéphane GRASSET, Mme Céleste MESSINA-DOMINIONI, M. John COLLEEMALLAY, M. Bernard MILLION-ROUSSEAU, M. Jean-Christophe HILAIRE, Mme Maguy RAGOT-VILLARD, Mme Karine LE BIHAN-ABRAMI, Mme Ayse CONNAN-BAYRAM, M. Jean-Paul BIZEAU, Mme Elisabeth MORELLI, Mme Isabelle BOURGEONNIER, M. Stéphane TOUVET, Mme Annie SAINSILY, Mme Pierrette MAZERY, M. Dejan STANKOVIC, M. Bruno GUILLON, M. Frank MARQUET, Mme Juliette ESPINOS, Mme Françoise GAULIER, M. Stéphane VIELLE, Mme Odile GENOVA, Mme Lorraine WEISS, Mme Véronique HUYNH.
NOMBRE DE CONSEILLERS EN EXERCICE : 29 PRESENTS : 23 VOTANTS : 29	Excusés représentés : Madame Elisabeth VERLY donne pouvoir à Madame Annie SAINSILY Monsieur Hervé WIOLAND donne pouvoir à Monsieur John COLLEEMALLAY Madame Catherine Le DANTEC donne pouvoir à Monsieur Stéphane VIELLE Monsieur Rémy JOURDAN donne pouvoir à Madame Françoise GAULIER Monsieur Christian GASQ donne pouvoir à Madame Juliette ESPINOS Madame Frédérique SARRAU donne pouvoir à Monsieur Frank MARQUET
DATE DE LA PUBLICATION 08-04-2024	Absents :

M. Jean-Christophe HILAIRE est désigné secrétaire de séance à l'unanimité des conseillers municipaux présents au moment du vote.

Accusé de réception en préfecture
078-217801174-20240410-2024-04-04-13-DE
Date de télétransmission : 11/04/2024
Date de réception préfecture : 11/04/2024

2024-04-04/13 DECLASSEMENT D'UNE PARCELLE VENDUE PAR LA COMMUNE EN 2014

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code général de la propriété des personnes publiques, notamment l'article L2141-1,

Vu l'ordonnance n° 2017-562 du 19 avril 2017 relative à la propriété des personnes publiques, notamment l'article 12,

Vu la délibération municipale n° 2010-18-10/2 en date du 18 octobre 2010 autorisant le Maire à vendre à la société AUTOCARS DOMINIQUE SAS la parcelle cadastrée ZB 407 et une partie de la parcelle cadastrée ZB 408,

Vu la division parcellaire présentée par la commune de Buc autorisée par arrêté municipal n° 247 en date du 1^{er} décembre 2010 créant trois lots à bâtir sur les parcelles ZB 406, 407, 408, et AI 91,

Vu l'acte notarié en date du 12 février 2014 actant la cession par la commune de Buc au profit de la SCI DOMINIQUE IMMO 2 des parcelles cadastrées ZB 426, 427, 433, 434 et 435,

Vu la division parcellaire présentée par la SCI DOMINIQUE IMMO 2 autorisée par arrêté municipal n° 2017-195 en date du 24 août 2017 créant deux lots à bâtir sur les parcelles cadastrées ZB 426, 427, 433, 434 et 435,

Considérant que les parcelles cadastrées ZB 426, 427, 433, 434 et 435, issues des parcelles anciennement cadastrées ZB 406, 407 et 408, ont été acquises par la commune de Buc en 1973 suite à la création de la zone d'aménagement concerté « Le Pré Clos » en date du 30 avril 1971,

Considérant qu'à défaut d'information quant à l'utilisation de ces parcelles avant leur cession intervenue en 2014, il y a lieu de considérer que la commune de Buc les a affectées à l'utilité publique (usage direct du public ou service public), et qu'ainsi elles sont entrées dans son domaine public,

Considérant que la vente en 2014 des parcelles cadastrées ZB 426, 427, 433, 434 et 435 est intervenue sans procéder au constat de leur désaffectation et de leur déclassement du domaine public de la commune, préalable nécessaire avant toute cession,

Considérant que l'ordonnance du 19 avril 2017 relative à la propriété des personnes publiques, en son article 12, permet de régulariser les ventes intervenues avant l'entrée en vigueur de cette ordonnance, soit le 20 avril 2017, en autorisant le recours à la procédure de déclassement à effet rétroactif,

Considérant que les parcelles susvisées ne sont plus affectées à un service public depuis le 15 octobre 2010, date à laquelle il a été constaté la démolition des bâtiments existants utilisés par la commune pour stoker les matériaux, outils et machines appartenant au centre technique municipal,

Considérant que les parcelles cadastrées ZB 427 et 434 regroupent désormais les parcelles cadastrées ZB 441, 442, 443 et 444 suite à la division parcellaire accordée le 24 août 2017,

Considérant que les conditions de l'article 12 étant remplies, il est proposé par la présente délibération de déclasser rétroactivement les parcelles nouvellement cadastrées à la suite des divisions parcellaires successives, soit les parcelles ZB 426, 433, 435, 441, 442, 443 et 444,

Accusé de réception en préfecture
078-217801174-20240410-2024-04-04-13-DE
Date de télétransmission : 11/04/2024
Date de réception préfecture : 11/04/2024

LE CONSEIL MUNICIPAL,

APRES AVOIR ENTENDU l'exposé de Monsieur Bernard MILLION-ROUSSEAU

APRES EN AVOIR DELIBERE, A L'UNANIMITE,

CONSTATE la désaffectation des parcelles anciennement cadastrées ZB 406, 407 et 408 à la date du 15 octobre 2010, date à laquelle il a été constaté la démolition des bâtiments existants utilisés par la commune pour stoker les matériaux, outils et machines appartenant au centre technique municipal

PRONONCE rétroactivement à la date du 15 octobre 2010 le déclassement du domaine public communal des parcelles cadastrées ZB 406, 407 et 408, nouvellement cadastrées ZB 426, 433, 435, 441, 442, 443 et 444

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le Représentant de l'Etat.

EXTRAIT CONFORME AU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Visa de la Préfecture le : 11-04-2024

Rendu exécutoire le : 11-04-2024

Le Secrétaire de séance

M. Jean-Christophe HILAIRE



Buc, le 08/04/2024

Le Maire
Stéphane GRASSET

Accusé de réception en préfecture
078-217801174-20240410-2024-04-04-13-DE
Date de télétransmission : 11/04/2024
Date de réception préfecture : 11/04/2024

Accusé de réception en préfecture
078-217801174-20240410-2024-04-04-13-DE
Date de télétransmission : 11/04/2024
Date de réception préfecture : 11/04/2024

Acte à classer

2024-04-04-13

1 En préparation 2 Pour signature 3 Prêt à transmettre 4 En attente retour
Préfecture 5 > AR reçu < 6 Classé

Identifiant FAST : ASCL_2_2024-04-11T08-48-47.01 (MI252256865)

Identifiant unique de l'acte : 078-217801174-20240410-2024-04-04-13-DE ([Voir l'accusé de réception associé](#))

Objet de l'acte : Déclassement parcelle

Date de décision : 10/04/2024



Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 2. Urbanisme
2.2. Actes relatifs au droit d occupation ou d utilisation des sols

Identifiant unique de l'acte antérieur :

Acte : [2024-04-04-13 Declassement
parcelle.PDF](#)

Multicanal : Non

Pièces jointes :

[ANNEXE F Declassement
parcelle.PDF](#) Type PJ : 21_RP - Rapport de présentation



[Imprimer la PJ avec le tampon AR](#)

Groupe émetteur de l'acte : Signataire Grasset-Contrat plus 40 000

Classer

Annuler

Préparé

Date 10/04/24 à 18:36

Par [BORDIER Frederic](#)

Demande de signature

Date 10/04/24 à 18:36

Par [BORDIER Frederic](#)

Signé

Date 11/04/24 à 08:48

Par [GRASSET Stéphane](#)

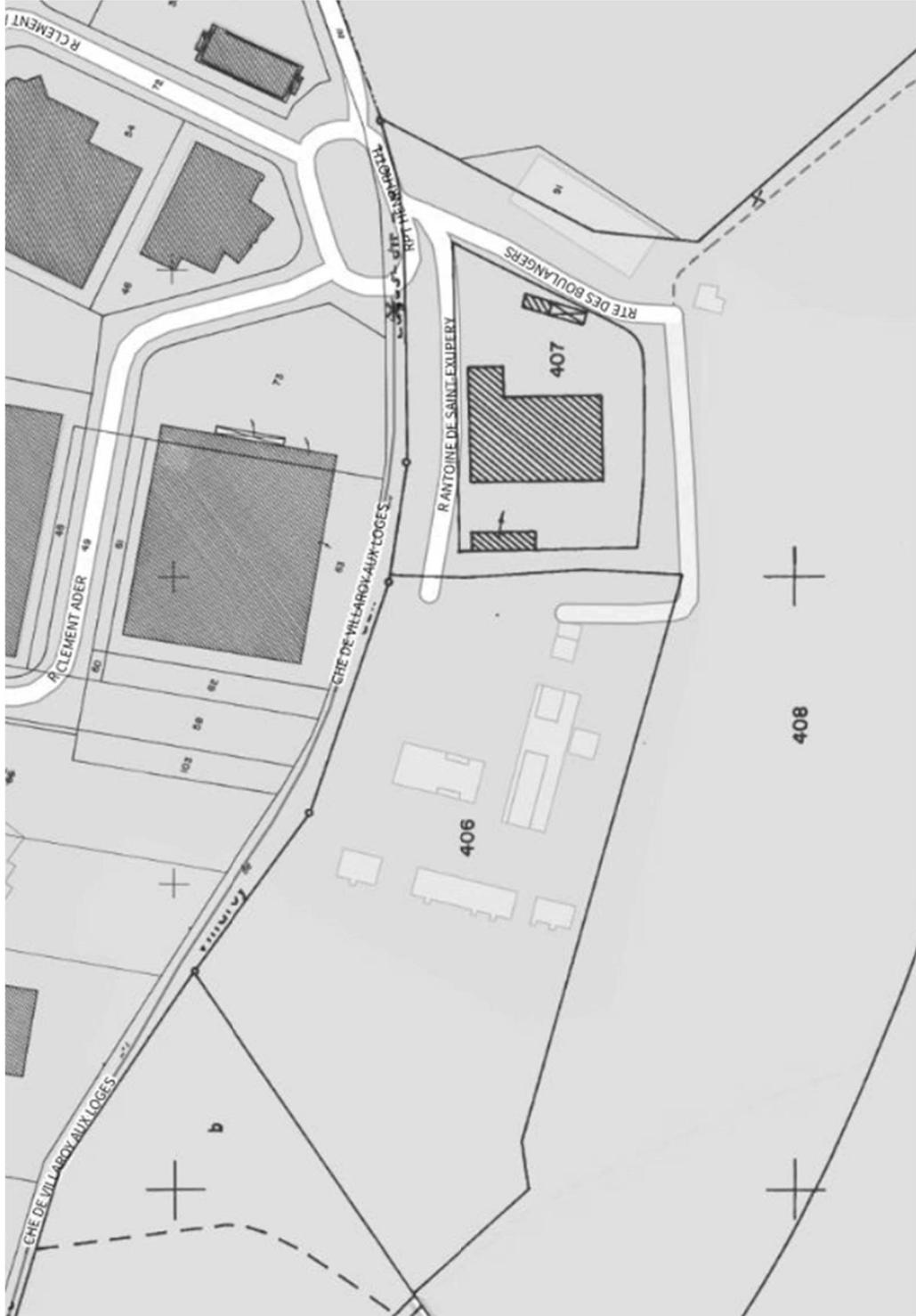
Transmis

Date 11/04/24 à 08:48

Par [GRASSET Stéphane](#)

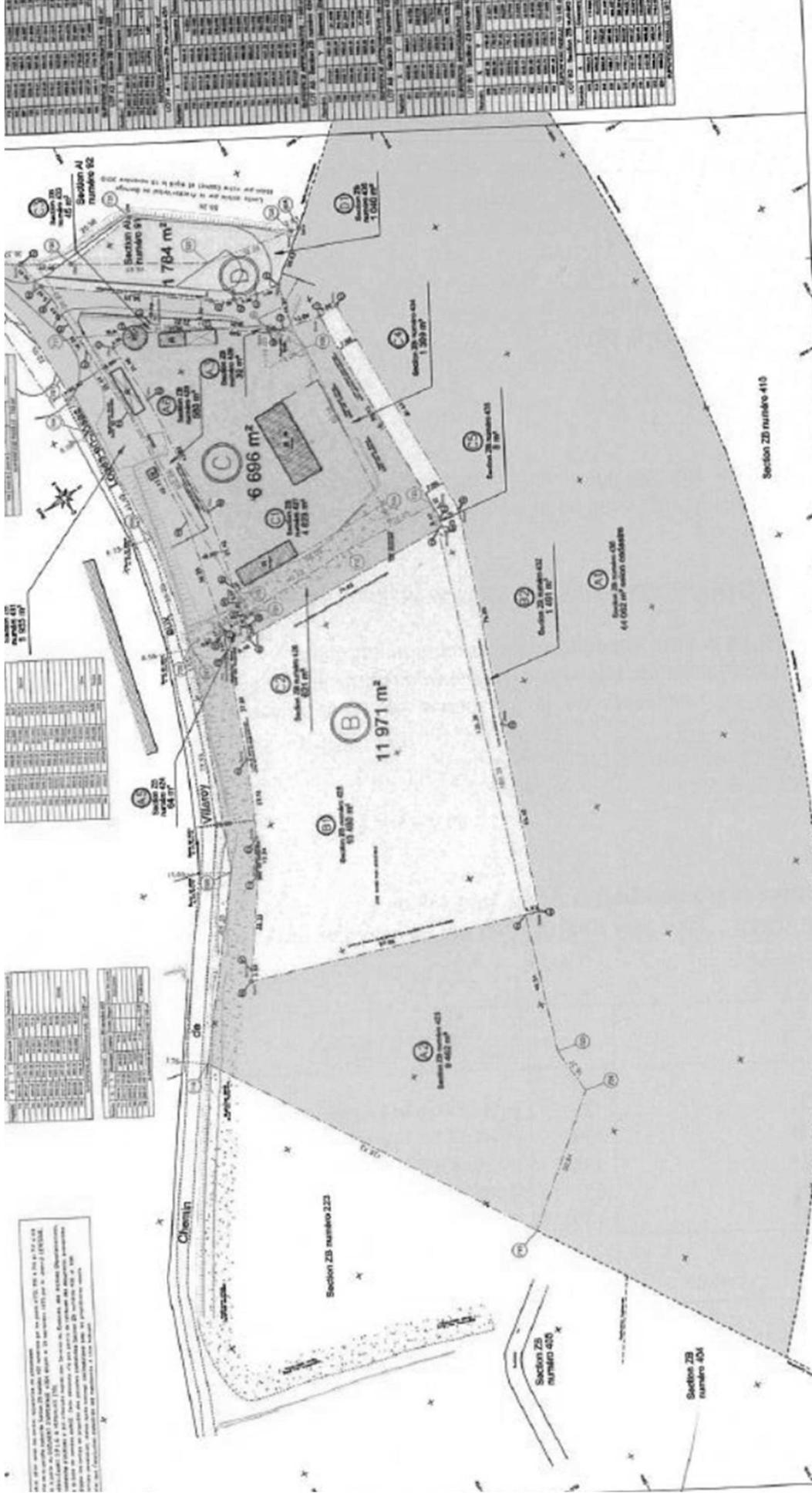
Accusé de réception

Date 11/04/24 à 08:56



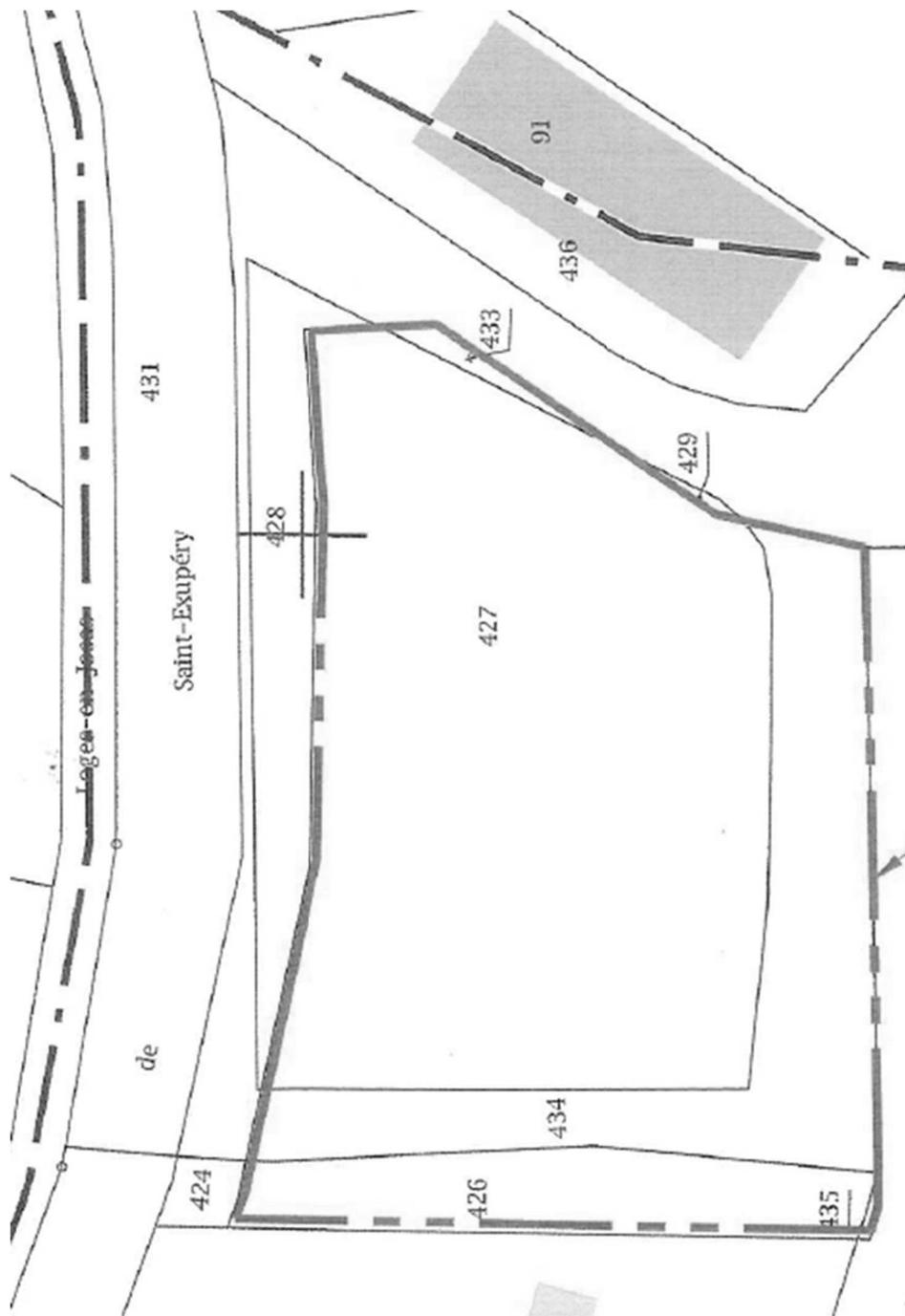
Parcelles ZB 406 / 407 / 408 acquises en 1973.

Accusé de réception en préfecture
078-217801174-20240410-2024-04-04-13-DE
Date de télétransmission : 11/04/2024
Date de réception préfecture : 11/04/2024



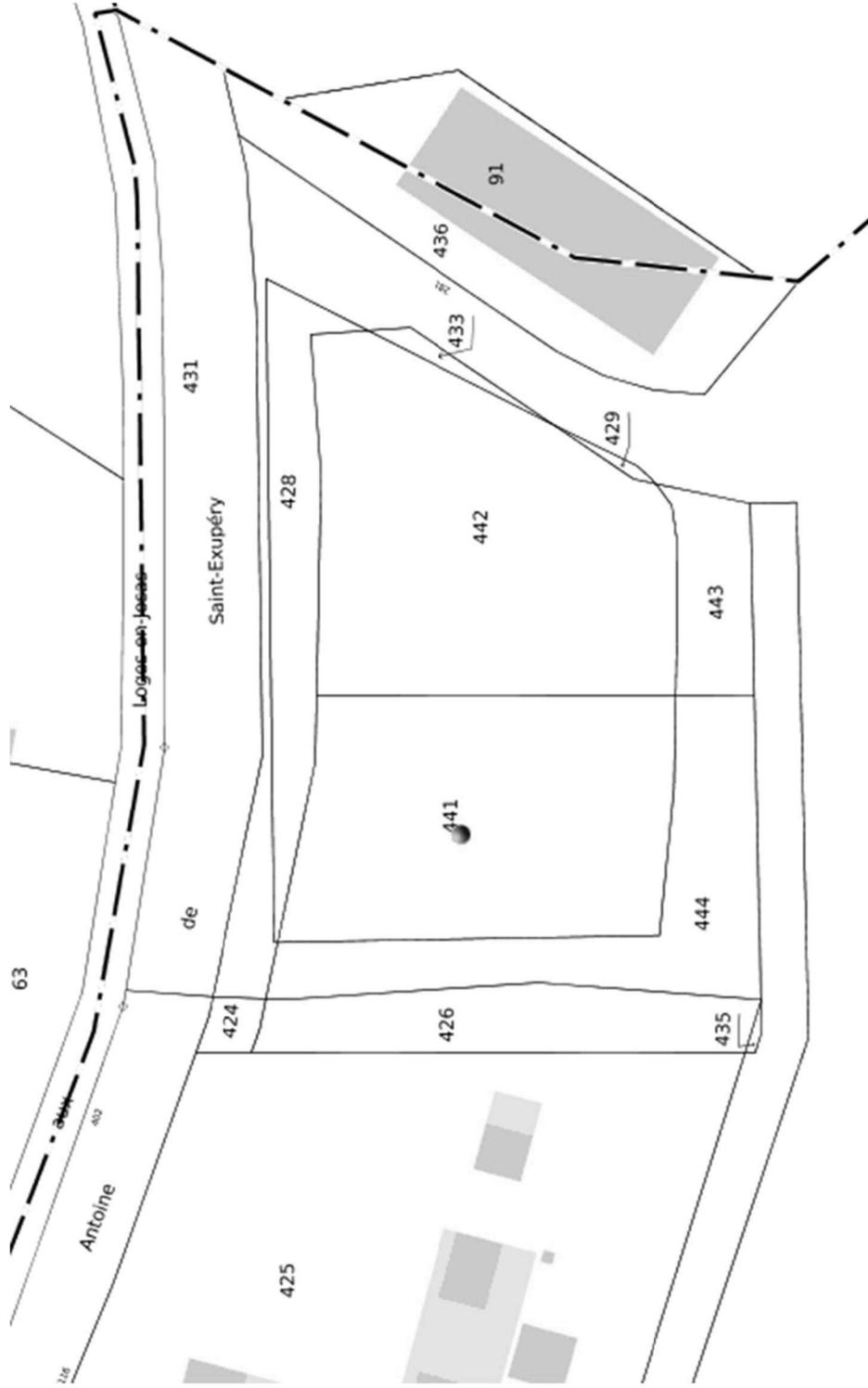
Division parcellaires en 2010 décidée par la commune.

Accusé de réception en préfecture
 078-217801174-20240410-2024-04-04-13-DE
 Date de télétransmission : 11/04/2024
 Date de réception préfecture : 11/04/2024



Etat du parcellaire suite à la division de 2010.

Accusé de réception en préfecture
078-217801174-20240410-2024-04-04-13-DE
Date de télétransmission : 11/04/2024
Date de réception préfecture : 11/04/2024



Etat parcellaire existant suite à la division intervenue en 2017 par la SCI DOMMINIQUE IMMO.

Accusé de réception en préfecture
 078-217801174-20240410-2024-04-04-13-DE
 Date de télétransmission : 11/04/2024
 Date de réception préfecture : 11/04/2024

BOURAHLA Samira

De: notifascl@fast.efast.fr
Envoyé: jeudi 11 avril 2024 08:56
À: Service Commande Publique
Objet: Notification FAST : réception d'un accusé de réception sur l'acte : 2024-04-04-13

!:. Notification FAST :

Notification FAST :

Vous venez de recevoir un accusé de réception sur l'acte : 2024-04-04-13, télétransmis par Stéphane GRASSET. Il porte le numéro d'identifiant unique : 078-217801174-20240410-2024-04-04-13-DE.

Informations sur l'acte

Numero : 2024-04-04-13
Objet : Déclassement parcelle
Date de décision : 10/04/2024
Date de transmission : 11/04/2024
Nature de l'acte : Délibération
Matière de l'acte : 2. Urbanisme / 2.2. Actes relatifs au droit d occupation ou d utilisation des sols

Vous pouvez obtenir plus d'informations à partir de : <https://www.efast.fr/ar>.

FAST

Fournisseur d'Accès Sécurisé Transactionnel
<https://www.efast.fr>